



**Réseau agriculture**  
**Lionel Vilain**  
**Conseiller technique**  
[lionel.vilain@fne.asso.fr](mailto:lionel.vilain@fne.asso.fr)

Paris, le 27 novembre 2009

## Certification HVE : Contribution au débat (2)

### Un long débat

La certification de l'agriculture de haute valeur environnementale soulève beaucoup d'interrogations et dérange beaucoup de monde. On peut citer par exemple, les principaux syndicats agricoles (FNSEA, CNJA, Coordination rurale, Confédération paysanne), l'encadrement technique et professionnel, (APCA, Instituts techniques, Interprofessions...), et bien sur, l'ensemble de l'agrofourniture (Coopératives agricoles, négoce, machinisme...). Tous ces acteurs essentiels du paysage agricole français ayant des raisons différentes mais fondamentalement identiques de s'opposer à une certification HVE.

Pour l'agrofourniture, les raisons sont évidentes puisque la valorisation d'une agriculture à bas niveau d'intrants saperait les bases même de son activité. Pour le Développement agricole (Chambres d'agriculture, Instituts techniques...), cette valorisation constitue une remise en cause beaucoup trop radicale du modèle de développement qu'il a poursuivi et encouragé jusqu'alors. Quand au syndicalisme agricole, il a combattu la certification environnementale pour des raisons voisines, mais c'est surtout la montée en puissance des contraintes et exigences environnementales qui constitue le principal péril. Le cas de la Confédération paysanne est un cas à part, puisque ce syndicat a préféré la politique de la chaise vide qui permet de critiquer et condamner plus facilement toutes les propositions et décisions.

Pour mémoire, l'idée d'une reconnaissance des exploitations agricoles de « haute valeur environnementale » est issue du Grenelle. Elle a été discutée pendant 2 ans en COMOP, sur la base des propositions développées par FNE. Celles-ci ont été combattues par l'ensemble des structures et lobbys présents qui ont tout fait pour essayer de les vider de leur pertinence et compliquer à l'infini les conditions de la certification.

Il existe ainsi 3 niveaux de certification environnementale. Le niveau 1 correspond au simple respect de la conditionnalité (par ailleurs nécessaire pour « toucher les primes »). Le niveau 2 reprend *grosso modo* le cahier des charges de l'agriculture raisonnée, dépoussiéré de ses principales scories. Enfin, le niveau 3, (seul niveau qui pourra se prévaloir du qualificatif « haute valeur environnementale »), repose sur des indicateurs de performance. Il devrait bénéficier d'un soutien économique sous forme d'un crédit d'impôt, comparable au crédit d'impôt de l'agriculture biologique avec lequel il sera cumulable (car on peut être bio et HVE et réciproquement).

Comme il existe un risque important d'usage abusif du vocable HVE, l'Administration réfléchit à un logo pour le niveau 3, et cherche des appellations différentes pour les niveaux inférieurs.

81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris • Tél. : 01 44 08 02 50 • Fax : 01 44 08 05 48 • Siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05  
Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement Reconnue d'utilité publique depuis 1976



FNE a proposé BVE et MVE (basse et moyenne valeur environnementale), mais la profession ne s'est pas montrée très enthousiaste...

Longuement combattues par l'ensemble du lobby agricole, les propositions de FNE ont d'abord été jugées trop simples, (voire simplistes), puis trop synthétiques, puis finalement hors de portée. Pour cette raison, la profession a imposé une deuxième voie d'accès (voie A) à la certification de niveau 3, afin de la rendre plus accessible. Les agriculteurs pourront donc choisir entre 2 modalités :

La voie A, dite « thématique », recouvre une quarantaine d'indicateurs (pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?), et reproduit à plaisir les contraintes administratives lourdes et tatillonnes pourtant largement décriées par la profession.

La voie B, dite « approche globale », beaucoup plus synthétique, ne contient que les 2 indicateurs de résultats proposés par FNE :

L'agriculture de haute valeur environnementale se caractérise en effet par la place qu'elle laisse à la nature (au moins 10 % de la SAU), et par sa faible consommation en intrants (moins de 30 % d'intrants dans le chiffre d'affaires hors primes). Quand ils sont associés, ces 2 indicateurs caractérisent globalement mais pourtant assez précisément, des systèmes autonomes et économes qui induisent généralement des milieux de qualité. La quasi totalité de l'agriculture herbagère extensive et de l'agro-sylvo-pastoralisme des garrigues et des montagnes, qui produit de la biodiversité, de l'eau et des paysages de qualité, est ainsi largement concernée par cette certification « HVE » qui n'est pas, de ce fait usurpée.

Rappelons que, toutes productions confondues, l'agriculture française injecte en moyenne plus de 60 % d'intrants dans son cycle de production (pour produire 100 €, il a fallu en dépenser 60 à 65 sous forme d'engrais, de pesticides, de carburant, de soja et autres aliments du bétail...).

On constate cependant qu'il existe dans toutes les régions et pour tous les systèmes de production, quelques exploitations agricoles viables et efficaces, à faible ou très faible intensité agrochimique. Ces systèmes à bas niveau d'intrants, économes et autonomes se rencontrent souvent en agriculture biologique (mais pas forcément ni uniquement), mais aussi en polyculture-élevage, associant les cultures annuelles, l'herbe, l'arbre et l'animal dans de nombreuses combinaisons techniques. Dans ces systèmes autonomes, chaque sous-produit d'un maillon devient intrant ou cofacteur de production pour le maillon suivant (le fumier remplace l'engrais, la luzerne les tourteaux ...).

L'autonomie, *clé de voûte de la durabilité*, est une valeur heureusement encore présente dans nos campagnes et constitue d'ailleurs le principal moteur technique, éthique et philosophique des systèmes qui ont refusé ou échappé au modèle agricole intensif. A l'inverse, la *dépendance aux intrants*, véritable addiction de l'agriculture conventionnelle, est directement corrélée au niveau d'intensification agrochimique et aux contreparties environnementales induites (pollution de l'eau, empoisonnement des milieux...).



La certification HVE de niveau 3 (par la voie B dite approche globale), caractérise ainsi la plupart des systèmes agricoles de qualité.

### **Une agriculture de haute valeur environnementale ?**

Naturellement, on peut penser qu'en dehors de l'agriculture biologique, officiellement labellisée et certifiée, rien d'autre ne mérite le qualificatif « haute valeur environnementale ». Les mêmes pensent sans doute que l'agriculture biologique devrait être imposée sur l'ensemble du territoire et que l'objectif de triplement des surfaces en bio (2 à 6 %) obtenu pendant le Grenelle manque d'ambition et de volonté politique. Dans le même temps, les organisations de producteurs labellisés AB redoutent une concurrence possible entre produits bio et produits HVE alors que la certification des exploitations HVE vise un soutien économique direct et non pas la mise en marché de nouveaux produits et d'un nouveau marketing... Chez les principaux détracteurs de l'agriculture HVE, une confusion tenace perdure entre HVE et Agriculture raisonnée, deux conceptions de l'agriculture pourtant radicalement différentes, ce qui explique sans doute ce rejet de la certification.

Si une partie des critiques reprend les mêmes arguments utilisés par le lobby agricole conventionnel, quelques unes sont spécifiques au monde de la bio : les intrants des productions bio coûteraient plus chers que les productions conventionnelles, une faible consommation en intrants ne garantirait pas le non-usage de pesticides...

En effet, importer son tourteau de soja bio de Chine, son guano du Chili, ses phosphates du Sénégal coûte effectivement assez cher (sans parler des coûts écologiques et sociaux du transport et de l'extraction). De même, la culture sur plastique et sous filets (même en AB), présente un coût écologique non négligeable quelquefois nettement supérieur à l'usage ponctuel d'un pesticide conventionnel sur une surface limitée. Les cahiers de charges de l'agriculture biologique n'obligent ni à l'autonomie ni à un minimum d'infrastructures agroécologiques. En élevage, ils autorisent 2 traitements allopathiques annuels par animal mais les « *purs et durs* » préfèrent sans doute laisser s'installer une mammite gangréneuse plutôt que d'utiliser les antibiotiques... Plus bio que moi tu meurs ! (les questions de bien être animal étant passées sous silence).

***Le rôle de FNE n'est pas de défendre ni de promouvoir une agriculture de micro niches. Son rôle est de faire avancer toute l'agriculture dans toutes ses composantes environnementales.*** En effet, on constate que de nombreux agriculteurs qui ne sont pas « bio » produisent pourtant des milieux et des aliments de qualité avec une empreinte écologique très limitée. La reconnaissance et la rémunération de l'agriculture HVE leur seraient légitimes. Paradoxalement, cette certification leur est aujourd'hui contestée, soit au nom de la *pureté absolue* soit au nom de *l'inaccessibilité des indicateurs*.

L'autonomie et la diversité sont des objectifs majeurs de l'agriculture HVE. C'est une orientation indispensable qui devrait (ré)imprégner à terme toute l'agriculture française et amorcer un nécessaire changement de paradigme.